

**Procès-verbal de la séance
du Conseil Communal d'Oron
tenue le lundi 4 décembre 2017
à la grande-salle d'Ecoteaux**

Présidence : Mme Myriam Edward
Scrutateurs : Mme Rosemarie Moullet
M. Olivier Besnier
Secrétaire : Mme Lorraine Bard

La Présidente du Conseil, Mme Myriam Edward, ouvre la séance du conseil communal à 20h. Elle souhaite la bienvenue aux Conseillères et Conseillers, aux membres de la Municipalité, personnel communal ainsi qu'aux représentants de la presse. L'ordre du jour modifié en date 14 novembre 2017 sera suivi tel que présenté.

La Présidente donne lecture de l'ordre du jour

1. Appel
2. Procès-verbal de la séance du 13 novembre 2017
3. Communication du bureau
4. Communication de la Municipalité
5. POSTULAT Mme RYF : « Heures d'ouverture des magasins : pour un règlement qui tienne compte de la vie de famille ». Entrée en matière
6. PREAVIS MUNICIPAL N° 21/2017
Budget 2018
7. PREAVIS MUNICIPAL N° 22/2017
Demande de crédit de CHF 50'000.-, pour la désaffectation partielle du cimetière d'Oron-la-Ville
8. PREAVIS MUNICIPAL N° 23/2017
Création d'une servitude publique de passage à pied sur les parcelles 370 et 16046 « Aux Léchaires » à Palézieux.
9. Divers et propositions individuelles

Appel

- 55 Conseillers sont présents sur 60. Le quorum étant atteint, la Présidente ouvre formellement la séance.

PV du 13 novembre 2017

- **La Présidente du Conseil** demande s'il y a des corrections/modifications du procès-verbal. La parole n'est pas demandée, le PV sera archivé tel que présenté.

Communications du bureau

- **La Présidente du Conseil** indique que M. le Préfet est venu en visite dans notre commune le 16 novembre dernier
- La Préfecture a fait parvenir la marche à suivre lorsqu'il n'y a plus de suppléant pour un parti politique. La Présidente donne lecture de cette procédure.

Communications de la Municipalité

- **M. Philippe Modoux, Syndic** souhaite la bienvenue aux Conseillers, aux collaborateurs, à la presse. Il rappelle le repas des nouveaux habitants de la commune, ce samedi dans le cadre du Téléthon et la remise du mérite sportif et culturel.

POSTULAT RYF : Heures d'ouverture des magasins : pour un règlement qui tienne compte de la vie de famille

- **La Présidente du Conseil** donne lecture de ce nouveau postulat et passe la parole à Mme Ryf
- **Mme Monique Ryf** ne va pas revenir sur le détail de son postulat, mais elle précise que la Migros d'Oron est concernée par l'extension des ouvertures largement relatée dans la presse. Il s'agit de la plus petite Migros sur les 6 concernées par ces nouveaux horaires dans le canton. Elle mentionne également que le règlement d'ouverture des commerces est de compétence municipale, et c'est pour cette raison qu'en cas d'acceptation de ce postulat, il sera directement

renvoyé en Municipalité et pas en commission. Elle fait part de 3 possibilités : « Horaires d'ouverture élargis, bonne solution pour les gens qui finissent également le travail tard », « Principe d'économie libérale, chacun son choix », « Pas seulement des horaires d'ouverture modifiés, mais des personnes qui terminent le travail à 20h et arrivent à la maison à 21h ». Ces conditions ne sont pas simples, dans le cadre d'une vie de famille. Le PS et sympathisants demande à la Municipalité de se pencher sur la question.

- **La Présidente du Conseil** passe la parole à la Municipalité, ensuite elle ouvre le débat.
- **M. Philippe Modoux, Syndic** précise que le débat appartient au conseil. La Municipalité répondra après.
- **M. Fabrice Chollet** constate qu'il ne s'agit pas seulement de modification des heures d'ouverture, mais également de création d'emplois et notamment pour les étudiants et souligne qu'avec l'arrivée d'internet, nous pouvons commander 24h/24h. Il invite les membres à rejeter ce postulat.
- **M. Michel Bovy** donne lecture du texte suivant :

Madame la Présidente,

Mesdames, Messieurs les Conseillers,

Ce postulat me mène à une réflexion. Une réflexion qui doit dépasser le statut arbitraire des partis ; une réflexion de conseiller communal.

Notre tissu économique si bien développé et ardemment défendu, composé de petites structures vendant les mêmes catégories de produits que les grandes surfaces peuvent-elles, et doivent elles s'adapter à ses horaires « grande surface » ? Quel bénéfice en retireront-elles ?

Et nous, qu'avons-nous à gagner, à perdre ?

Les horaires d'ouverture des commerces d'Oron sont basés sur un règlement cantonal, devons-nous les changer ?

En tant que conseiller communal, nous avons le pouvoir de changer, mais le devoir de maintenir ce tissu économique et d'en tenir compte lors de nos délibérations.

Je vous demande de vous poser ces questions et de prendre quelques instants de réflexion pour la suite de la discussion, merci.

- **M. Romain Richard** répond à M. Chollet et précise que la création d'emplois est relative. Notre commune n'est pas concernée par le tourisme d'achat. Il constate qu'il s'agit plus d'un argument marketing et indique également que le Brico Coop n'a pas changé ses horaires d'ouverture tout comme la Coop.
- **M. Jean-Luc Kissling** rappelle un postulat n'est pas une obligation pour la commune mais la possibilité de trouver des propositions et la bonne opportunité de remettre l'ouvrage sur le métier. Il doute que d'ouvrir 1 heure de plus les magasins soit rentable.
- **M. Fabrice Chollet** indique que le règlement existe depuis 2015 et que les horaires de travail et les salaires font partie des CCT et que ce n'est pas à la commune de se positionner.
- **Mme Anne-Cécile Uldry** trouve que les syndicats n'ont rien à voir là dedans. Elle est aussi mère de famille et a des horaires irréguliers. Elle indique que lorsque le règlement a été accepté par le Conseil communal, personne n'aurait imaginé que la Migros ouvrirait jusqu'à 20h, à Oron-la-Ville.
- **M. Cédric Ottet** constate que c'est un sujet sensible. Sur la forme, le règlement de police a été accepté en 2013. Il faut être conscient que si le règlement doit être modifié, cela prendra du temps. Et le modifier pour 1h, cela n'en vaut pas la peine. De plus les commerces ont la possibilité d'ouvrir dès 6h le matin, comme le font les boulangeries ferment plus vite. Alors que les grandes surfaces ferment plus tardivement. Des communes environnantes vont surveiller la décision de ce soir et les grandes surfaces ne vont pas avoir peur d'aller ailleurs.
- **M. Florian Meyer** réplique c'est la joie de la démocratie, et souhaite une autre conclusion de la Municipalité.
- **Mme Monique Ryf** reprend une partie des arguments, la création d'emplois est de 6 personnes pour l'entier du canton. Elle est d'accord que le mode de consommation a changé et qu'il y a des horaires irréguliers dans certains corps de métiers, mais les personnes qui choisissent certains métiers le savent, ce qui n'est pas le cas pour le personnel de la Migros. Elle est d'accord que le

règlement est le règlement type du canton mais que notre commune pourrait donner un signal fort car la commune d'Épalinges est revenue en arrière avec les horaires d'ouverture, soit un soir par semaine.

- **M. Philippe Demierre** trouve que ce postulat est une bonne occasion pour la Municipalité de traiter ce sujet sensible, même si le règlement n'a que 2 ans. Il ne pense pas que les commerces vont partir dans une autre commune si notre règlement est plus strict avec les horaires d'ouverture.
- **Mme Maude Chollet** indique que les hôpitaux sont ouverts 24h sur 24h par nécessité et que ce n'est pas comparable avec notre règlement d'horaires d'ouverture des commerces. Pour elle, l'ouverture dominicale du Denner et de la boulangerie, par exemple et plus grave que d'ouvrir 1 heure de plus en semaine, pour elle en tant que mère de famille. Avec la concurrence des commandes par internet, il est important de laisser le choix et la possibilité aux gens, de pouvoir s'approvisionner sur une plus longue durée.
- **M. Sébatien Massard** constate qu'il ne faut pas penser qu'aux vendeurs dans les magasins, mais également aux chauffeurs livreurs ! Dans son cas, il ouvre le matin à 7h et ferme à 18h le soir, et le samedi à 16h, ce qui n'a rien changé au niveau de la fréquentation.
- **Mme Anne-Cécile Uldry** est d'accord que certains horaires peuvent arranger les parents, mais il faut également penser au système d'accueil des enfants qui devra aussi s'adapter à ces nouveaux horaires, ce qui engendrera des coûts supplémentaires.
- **M. David Platel** prend la parole en tant que Président de la société des commerçants, et rappelle qu'à l'époque les magasins étaient fermés entre midi et 13h30 et même le jeudi après-midi à Oron-la-Ville. En 2015, les commerces ont été consultés au sujet des horaires et personne n'a réagi, de plus, sur les 54 membres de la société personne n'a fait de demande pour rallonger ces horaires.
- **M. Philippe Modoux, Syndic** revient sur la menace des syndicats avec les changements d'ouverture de la Coop, il y avait soi-disant une pétition, mais la commune n'a jamais rien vu. Les syndicats ont ensuite demandé un règlement type pour une CCT sur l'entier du territoire de la commune, ce qui ne concerne pas la Municipalité. Il constate que le règlement donne une grande marge de manoeuvre avec les horaires d'ouverture et indique également qu'avec l'arrivée du centre Coop en bas, l'inquiétude était que le Bourg se vide. Ce qui n'est pas le cas comme tout le monde peut le constater, et prie de refuser ce postulat.
- **Mme Monique Ryf** constate qu'il s'agit d'une demande dans un postulat au sujet de personnes et non de commerces.
- **M. Jean-Luc Kissling** précise qu'il s'agit de grandes enseignes avec des avocats, il a l'impression que le règlement en vigueur a une plage d'ouverture trop large et si un signal positif de la commune serait apprécié et ne modifierait en rien la vitalité économique de notre région.
- **M. Philippe Modoux, Syndic** indique que les gérants de magasins profitent des ouvertures prolongées possibles indiquées dans le règlement. Il est d'accord que les commerces ne vont pas partir demain en cas d'acceptation de ce postulat mais il rappelle que certaines communes n'ont plus de commerces et sont prêtes à mettre des locaux à disposition.
- **La Présidente du Conseil** constate que la parole n'est plus demandée. Elle passe au vote sur le renvoi du postulat en Municipalité

**Le renvoi à la Municipalité pour une étude du Postulat de Mme Ryf :
«Heures d'ouverture des magasins : pour un règlement qui tienne compte de la
vie de famille », est refusé par 29 non - 24 oui et 1 abstention.**

PREAVIS N° 21/2017
Budget 2018

- **La Présidente du Conseil** résume le préavis et passe la parole au Président de la commission des finances
- **M. Cédric Ottet**, Rapporteur de la commission des Finances, donne lecture résumée du rapport de sa commission.
- **La Présidente du Conseil** remercie les membres de la commission pour le travail effectué et ouvre la discussion.
- **M. David Platel** rubrique 51.352.12 « transports scolaires et divers » ; constate que ce montant a explosé, il demande si le transporteur a augmenté ses tarifs ou s'il y a plus d'enfants à transporter et souhaite des détails.
- **M. Christian Bays, Municipal** répond que la commune reçoit des factures détaillées du transporteur scolaire CarPostal, avec les km parcourus, les minutes de travail. Actuellement, les chauffeurs ont fait plus de km et il y a également plus d'enfants à transporter et indique également, que la doyenne des transports Madame Mireille Bucher « épluche » chaque facture reçue par CarPostal.
- **M. Philippe Tailens** : p. 19, rubrique 451.435.0 « Remboursement de tiers », compte ordures ménagères. Demande s'il y a eu une nouvelle convention de faite avec une autre commune.
- **M. Christian Bays, Municipal** indique qu'il s'agit de nouvelles recettes sur les kg de textile récolté sur le territoire de la commune. La Suisse allemande est assez avancée sur ce sujet et ce montant permet de diminuer les charges des ordures ménagères.
- **M. Sébastien Massard** : p. 13, « Locaux voirie/SDIS », ne constate pas d'imputation interne du bâtiment de la voirie. Il demande également un récapitulatif pour la prochaine version du budget.
- **M. Philippe Modoux, Syndic** indique qu'il y a une imputation interne car le loyer est facturé par la commune et qu'il y a le SDIS, le service des eaux et la PC. Pour la demande de récapitulation, il a pris note.
- **M. Romain Richard** s'inquiète des répercussions de la réforme des impôts des entreprises bientôt en vigueur dans notre canton. La commune a déjà des idées ?
- **M. Philippe Modoux, Syndic** confirme qu'il y aura des répercussions, la commune a déjà perdu 200'000.- et nous allons encore augmenter cette perte.
- **M. Philippe Tailens** p. 1, rubrique 11.318.5 « Honoraires et frais expertise fusion » : demande si ce montant concerne la demande de fusion de la commune d'Essertes.
- **M. Philippe Modoux, Syndic** indique que la COFIN a reçu le détail de ce montant. La part communale pour la fusion d'Essertes, se monte à CHF 20'000.- et que le solde de CHF 70'000.- sont les frais d'étude pour une vision d'ensemble.
- **M. Florian Meyer** s'interroge sur les futurs investissements notés dans ce budget. Il constate que dans les 5 ans à venir, il y a le montant de 75 millions, un total d'emprunt de 110 millions et la mention de l'augmentation d'un point d'impôts. Il souhaite des arguments concrets pour l'avenir de notre commune.
- **M. Philippe Modoux, Syndic** relève que les recettes indiquées dans ce budget, sont très prudentes avec la mise en vigueur de la LAT. Nous avons des dépenses importantes dont l'investissement pour un collège. Il est conscient que le collège va pénaliser des investissements dans d'autres domaines, mais nous n'avons pas le choix.
- **M. Jean-Daniel Dind** p. 19, rubrique 45.1138.5 « Gestion système Molok » : demande s'il s'agit de l'usure.
- **M. Christian Bays, Municipal** indique que les Moloks ne sont plus sous garantie et qu'il y a des frais de maintenance. De plus, il faut un molok pour 150 habitants et nous devons en racheter un nouveau. Il constate également l'augmentation de vandalisme sur ces appareils.

- **M. Romain Richard** p. 5, rubrique 22.441.0 « Taxe CO2 » : d'où vient ce montant.
- **M. Philippe Modoux, Syndic** c'est une redistribution de l'AVS.
- **M. Jérôme Vinay** où se trouve l'éclairage public dans le budget ?
- **M. Philippe Modoux, Syndic** sous le chapitre service de l'électricité en pages 27 et 28.
- **Mme Patricia Schneider-Beroud** p. 4, rubrique 21.330.1 « Défalcatons + remises » : en quoi consiste ce montant.
- **M. Philippe Modoux, Syndic** affirme que c'est un montant fourni chaque année par la recette d'impôts.
- **La Présidente du Conseil** constate que la parole n'est plus demandée, elle passe au vote sur ce préavis.

Résultat : le Préavis 21/2017 est accepté à l'unanimité.

PREAVIS N° 22/2017
Demande de crédit de CHF 50'000.-, pour la désaffectation partielle du cimetière d'Oron-la-Ville

- **La Présidente du Conseil** résume le préavis et passe la parole au Président de la commission ad hoc puis de la COFIN.
- **M. Marc-Etienne Caillat**, Président de la commission ad hoc, donne lecture du rapport de sa commission.
- **M. Cédric Ottet**, Rapporteur de la commission des Finances, donne lecture résumée du rapport de sa commission.
- **La Présidente du Conseil** remercie les membres des commissions pour le travail effectué et ouvre la discussion.
- **M. Jean-Luc Kissling** demande des explications à la commission ad hoc au sujet de la prise en compte de l'aspect émotionnel du dossier et de jouer la carte locale avec les entreprises.
- **M. Marc-Etienne Caillat** confirme que la question s'est posée de savoir comment allait être effectué les travaux, d'où l'aspect émotionnel et le fait de prendre des entreprises locales.
- **M. Florian Meyer** s'interroge sur la nécessité d'intervenir, il est d'accord que certaines tombes sont vétustes. Mais, il y a encore beaucoup de place dans le cimetière, et le remplacement de la haie ne serait pas nécessaire.
- **M. Daniel Sonnay, Municipal** comprend bien mais nous avons l'entretien de 10 cimetières et il faut bien commencer par la désaffectation de l'un. De plus la haie est difficile à entretenir et donne beaucoup de travail à la voirie. Le travail s'effectuera discrètement et il faudra un peu de temps avant que cela commence, comme il faut respecter le règlement sépultures.
- **La Présidente du Conseil** constate que la parole n'est plus demandée, elle passe au vote sur ce préavis.

Résultat : le Préavis 22/2017 est accepté par 51 oui - 2 non et 1 abstention.

PREAVIS N° 23/2017
Création d'une servitude publique de passage à pied sur les parcelles 370 et 16046 « Aux Léchaires » à Palézieux

- **La Présidente du Conseil** résume le préavis et passe la parole au Président de la commission ad hoc.
- **Mme Patricia Grossglauser**, Présidente de la commission ad hoc, donne lecture du rapport de sa commission.
- **La Présidente du Conseil** remercie les membres de la commission pour le travail effectué et ouvre la discussion.
- **M. Pierre-André Raynaud** relève que le conseil a voté pour un chemin piétonnier et quand est-t-il des vélos ?
- **M. Daniel Sonnay, Municipal** précise que le but était de faire un chemin piétonnier car la zone industrielle s'agrandit et la gare n'est pas loin. Pour avoir les vélos, il faut un passage de 3.5 mètres donc cela a un coût. Il constate que la réflexion n'avait pas été faite pour les vélos.
- **La Présidente du Conseil** constate que la parole n'est plus demandée, et passe au vote sur ce préavis.

Résultat : le Préavis 23/2017 est accepté par 53 oui et 1 abstention

Divers et propositions individuelles

- **La Présidente du Conseil** ouvre la discussion.
- **M. David Platel** demande que la liste des membres du conseil soit à jour sur le site internet, car il n'y a pas Steve Mercanton, membre suppléant de la COGEST, qui a été élu lors du conseil du 13 novembre dernier.
- **M. Cédric Ottet** demande que les modifications d'ordre du jour soient également envoyées par courriel aux membres du conseil.
- **La Présidente du Conseil** a pris note et précise que la modification de l'ordre du jour est visible sur internet et a été annoncée lors du dernier conseil communal.
- **M. Jean-Luc Schwaar** demande où en est l'étude de la traversée de Palézieux-Village.
- **M. Daniel Sonnay, Municipal** indique qu'il a rencontré les riverains dernièrement et que le plan va être corrigé suite aux modifications du voyer. Le bureau d'ingénieurs va aller trouver les personnes concernées et ensuite une séance d'information sera, courant de l'année prochaine.
- **M. Steve Mercanton** rappelle la manifestation du Téléthon ce weekend, avec jeudi soir le cortège aux lanternes des enfants du groupement scolaire et l'illumination du sapin. Samedi, le traditionnel repas avec la participation des nouveaux habitants.
- **La Présidente du Conseil** clôt ce point de l'ordre du jour, comme la parole n'est plus demandée. Elle félicite la famille Richard pour la naissance d'un petit garçon.

Elle invite les Conseillères et Conseillers à venir partager le verre de l'amitié et leur souhaite une bonne fin de soirée ainsi que de très belles fêtes de fin d'année.

La séance est levée à 21h25.

Procès-verbal accepté par le Bureau du Conseil, le 13 décembre 2017

Au nom du Conseil communal

La Présidente

M. Edward

Myriam Edward

La Secrétaire

L. Bard

Lorraine Bard

